

31 janvier 2007

07.114

**Projet de loi des groupes radical et libéral-PPN****Loi interdisant l'installation de centrales à gaz dans le canton de Neuchâtel***Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

sur la proposition de la commission ...

*décète:***Article premier** Aucune installation de centrales à gaz ne peut être autorisée dans le canton de Neuchâtel.**Art. 2** <sup>1</sup>La présente loi est soumise au référendum facultatif. Elle entre en vigueur à l'expiration du délai référendaire ou, en cas de référendum, le jour de la votation populaire.<sup>2</sup>Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

*La présidente,**Les secrétaires,***L'urgence est demandée.***Signataires:* R. Comte, J.-B. Wälti, D. Cottier, L. Amez-Droz, Y. Botteron et J. Walder.